

Document à conserver

*Commune de Vanzey*

**D I C R I M**

*Document d'Information Communal*

*sur les*

**RISQUES MAJEURS**

**Adoptons**

— les —

*bons réflexes*



Édition 2025



Chères concitoyennes, chers concitoyens, la Sécurité des habitants de Vanzy est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

Nous avons mené une réflexion pour identifier les risques majeurs sur notre territoire et préconiser les dispositions les plus appropriées afin de minimiser les incidences pour les biens et les personnes.

*« Prévenir pour mieux réagir »*

En parallèle du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation communale des secours en cas d'événement, ce document a pour but de vous sensibiliser à ces risques et de vous proposer des attitudes adaptées à mettre en œuvre en cas de danger.

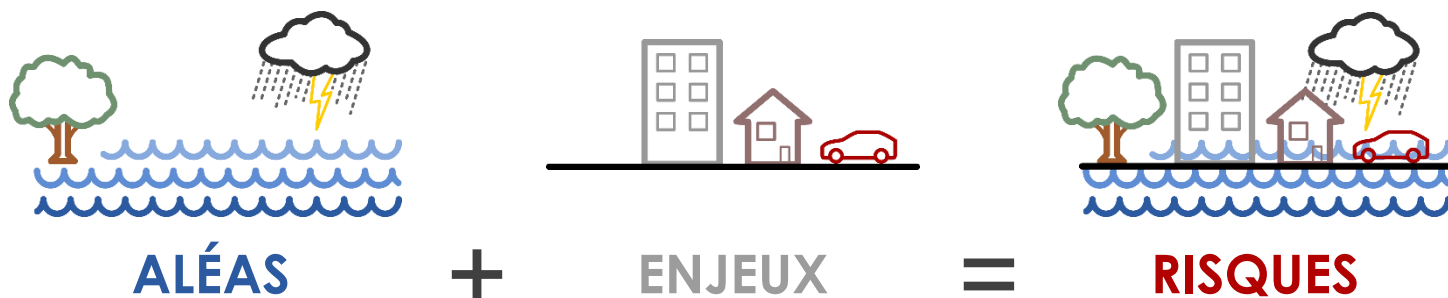
Je vous demande donc de le lire attentivement et de le conserver précieusement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Jean-Yves Mâchard  
Le Maire

L'information des citoyens sur les risques majeurs (naturels et technologiques) est un droit inscrit dans le code de l'environnement aux articles L125-2, L125-5 et L563-3 et R125-9 à R125-27. Elle doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics, ainsi que les bons réflexes à adopter pour réduire sa vulnérabilité. Pour ce faire, le maire doit développer une série d'actions d'informations préventives et de communication au niveau local qui passe notamment par la réalisation d'un DICRIM.

# LES RISQUES MAJEURS :



## ↳ Qu'est-ce que c'est ?

Un risque majeur est un événement imprévu et brutal d'origine naturelle ou technologique qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement.

## ↳ Sur la commune ?

### RISQUES NATURELS

<b>Inondation</b>	page <b>08</b>
<b>Mouvement de terrain</b>	page <b>10</b>
<b>Séisme</b>	page <b>12</b>
<b>Feux de forêts</b>	page <b>14</b>
Phénomènes météorologiques	page <b>16</b>

### RISQUES TECHNOLOGIQUES

<b>Transport de matière dangereuse TMD</b>	page <b>18</b>
<b>Risque industriel</b>	page <b>20</b>

### AUTRES RISQUES

Pandémie grippale	page <b>24</b>
Plan VIGIPIRATE	page <b>24</b>

# LES RISQUES MAJEURS :

## ↳ Qui fait quoi ?



- **Les services de secours** interviennent pour protéger et sauver les populations en danger. Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS).



- **La Préfecture.** Si l'évènement est très important ou si plusieurs communes sont concernées, c'est le Préfet qui devient directeur des opérations de secours. Il active le plan ORSEC.



- **Les équipes et les moyens municipaux** sont mobilisés pour alerter et accompagner la population (déviation, évacuation, hébergement d'urgence...), grâce au Plan Communal de Sauvegarde (PCS).



- **À l'école,** l'équipe éducative met en sécurité les enfants conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

- **La population** adopte les bons réflexes.

## ↳ Cas généraux

- Préparez la mise à l'abri ou l'évacuation.
- Écoutez les médias (Radio France).
- N'allez pas chercher vos enfants.
- Évitez de téléphoner sauf en cas d'urgence médicale.

### QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Préparez-vous :  
Mise à l'abri ou  
Évacuation



Écoutez les  
médias  
(Radio France)



N'allez pas  
chercher vos  
enfants



Évitez de  
téléphoner

# LES RISQUES MAJEURS :

## ↳ Comment suis-je alerté/informé ?

Tout comme le Préfet du département, le Maire, au titre de son pouvoir de police, alerte et informe ses concitoyens d'une menace ou d'un événement majeur mettant en jeu leur sécurité.

### • Les moyens d'alerte :

Sirène du site industriel de [entreprise] (entendue par la commune).

Sirène communale située [lieu].

Panneau à message variable situé [lieu].

Ensemble mobile d'alerte.

Porte à porte : alerte effectuée par secteur.

Tocsin de l'église.

Appels téléphoniques.

Automate d'appel [procédure page n°]

### • Les moyens d'information :

DDRM.

PLU – Plan Local d'Urbanisme.

Radio : France Inter : **[FM]** France Bleu : **[FM]** France info : **[FM]**

Télévision (France 3 Région / France Info TV)

[www.\[ville\].fr](http://www.[ville].fr) et [téléphone] / [page Facebook]

[www.\[préfecture\].fr](http://www.[préfecture].fr) et [téléphone]

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)



*Ne vous fiez pas aux informations des réseaux sociaux.  
Suivez uniquement les consignes des autorités compétentes.*

### • Les numéros utiles :

Pompiers : **18** ou **112**

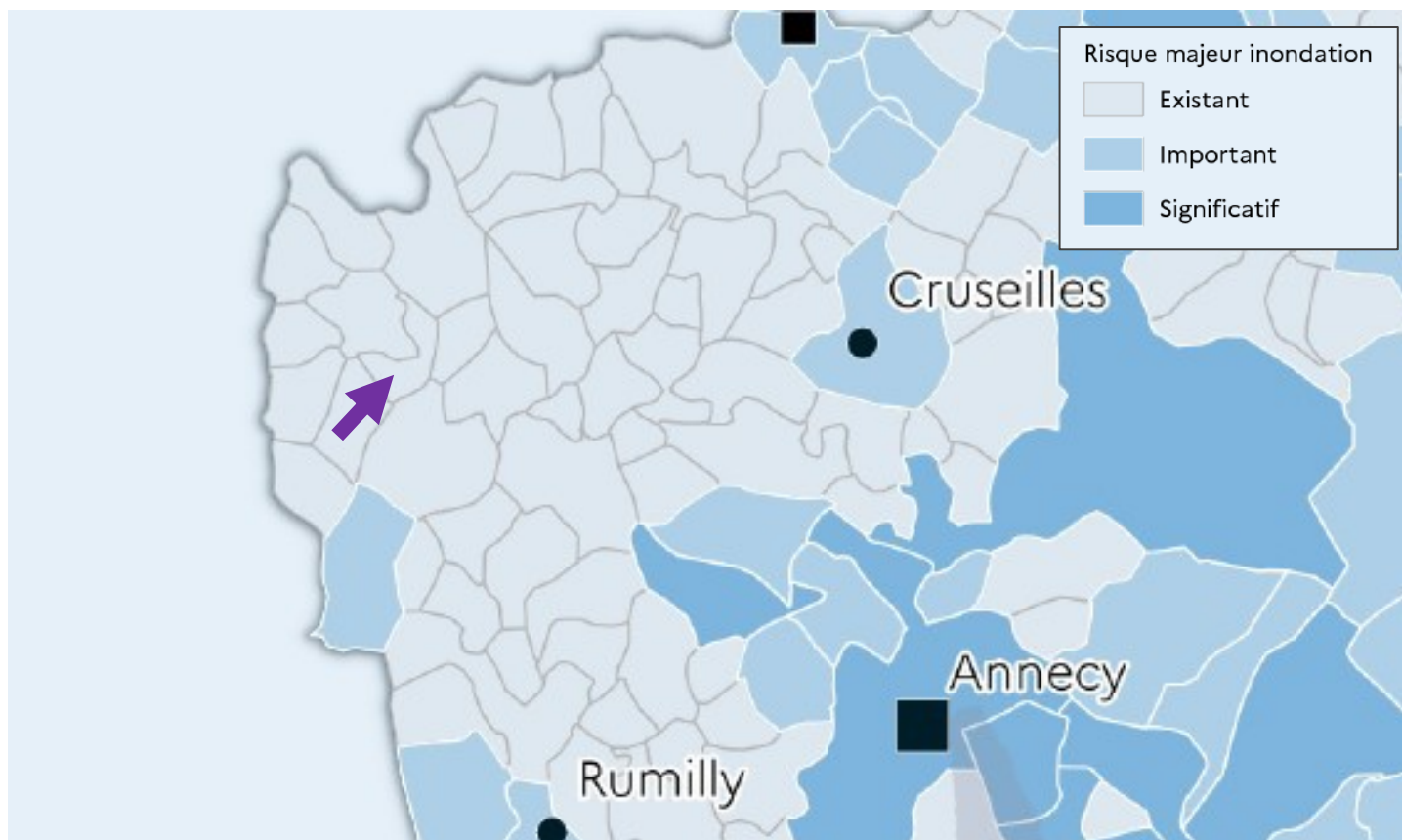
SAMU : **15** ou **112**

Police : **17** ou **112**

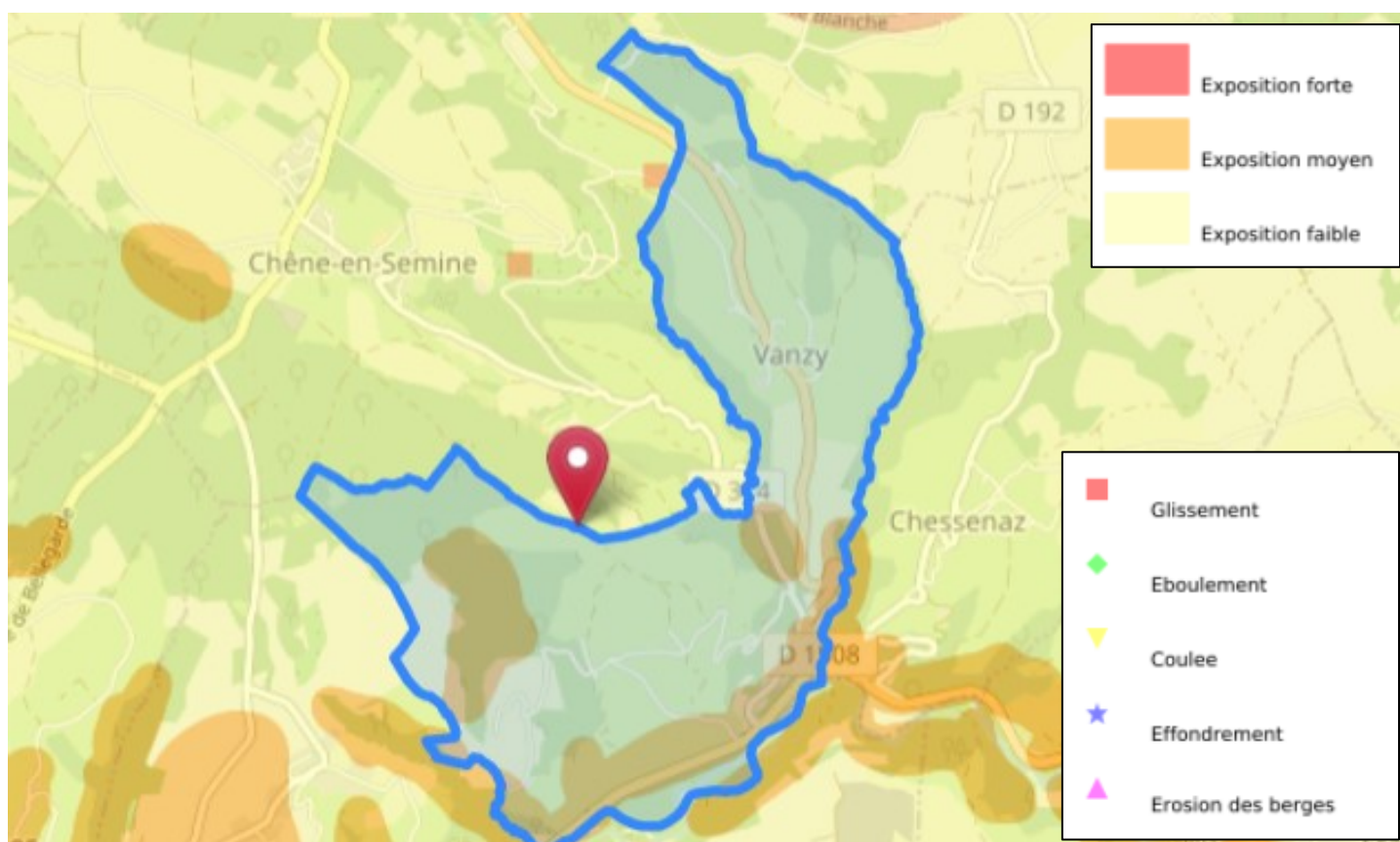
Appel d'urgence pour sourds et malentendants : **114**

N° en cas de canicule : **0 800 06 66 66**

# LES CARTES ALÉAS/ENJEUX :

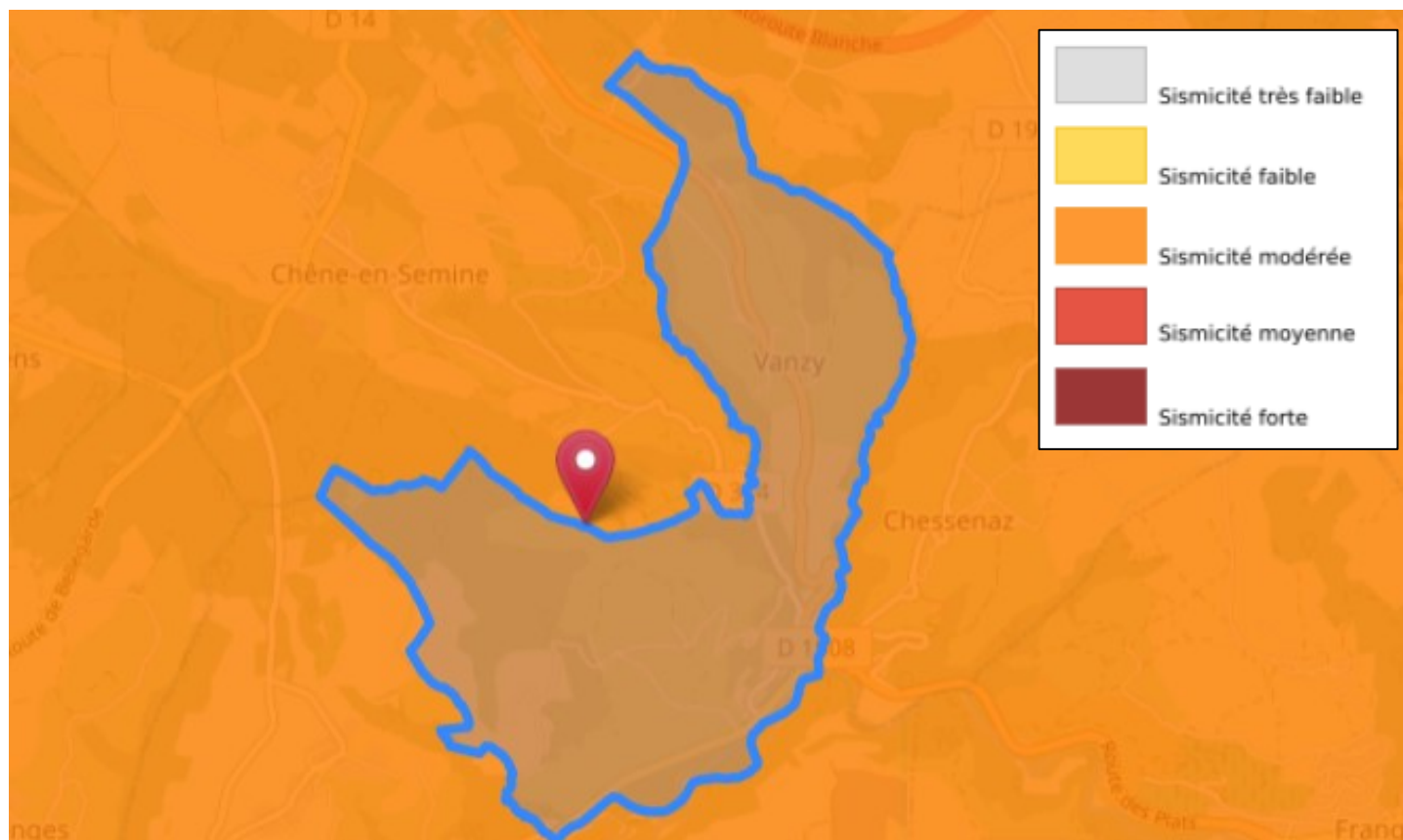


Carte des communes exposées au risque inondation – DDRM 2022

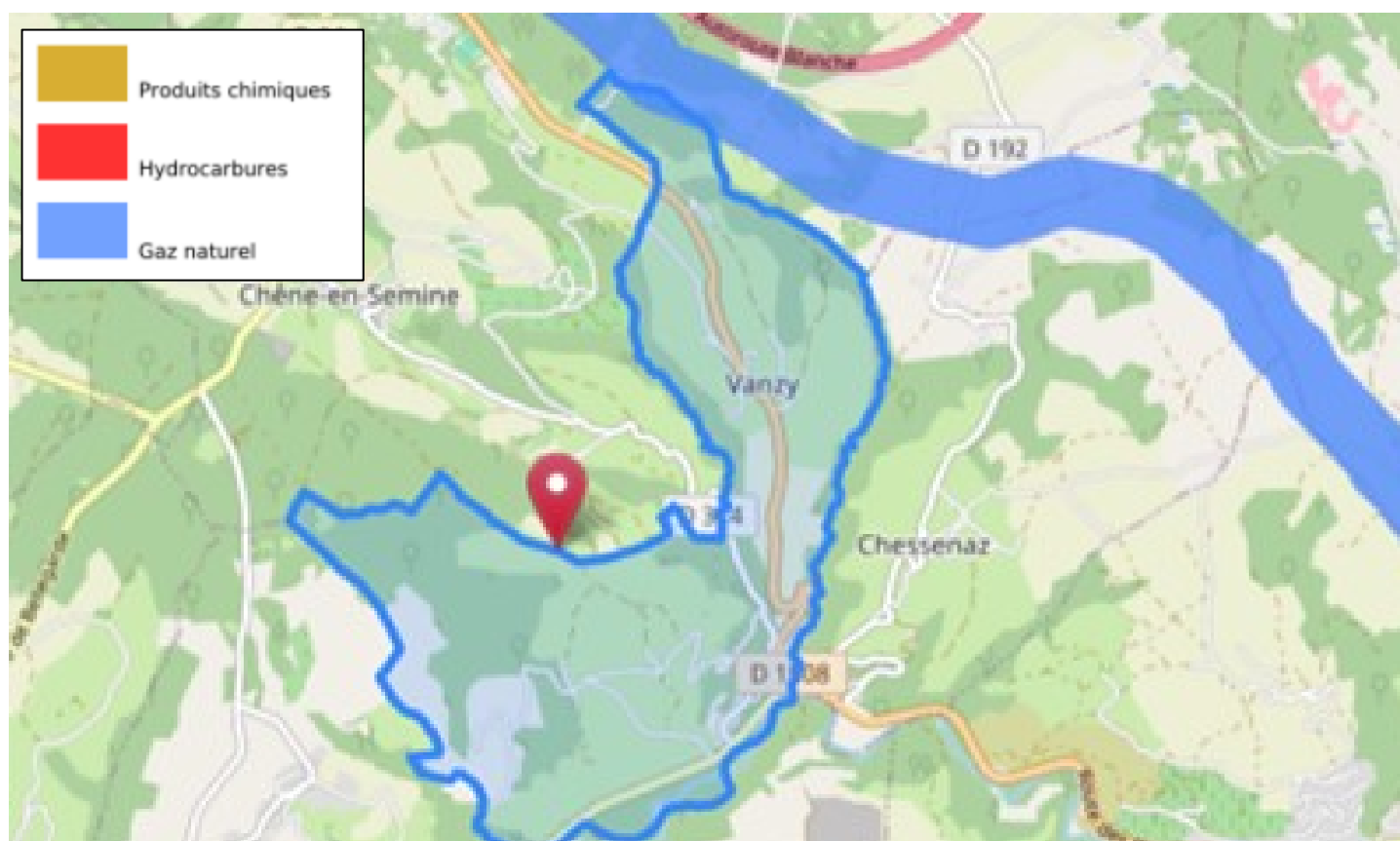


Carte des mouvements de terrain et sols argileux – Source : BRGM.

# LES CARTES ALÉAS/ENJEUX :



Carte du zonage sismique – Source : BRGM.



Carte des canalisations TMB – Source : BRGM.



# INONDATION

*L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine.*

## ↳ Ma commune face au risque

La commune de Vanzy est traversée par la rivière des Usse, qui prend sa source au Plateau des Bornes, sur la commune d'Arbusigny. Bien que le risque d'inondation soit présent, notamment à la frontière sud de la commune, le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) ne le considère pas comme significatif. Cependant, la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle à deux reprises pour des inondations et coulées de boue, en novembre 1982 et février 1993.

### Actions préventives et/ou correctives :

- Réalisation d'un Dossier Départemental sur les Risques Majeurs.
- Élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.
- L'actualisation du Plan Local d'Urbanisme.
- L'aménagement de protections collectives des lieux d'habitation (amélioration de gestion des digues et des barrages).
- Création d'un bassin écrêteur des crues sur la commune.
- Aux informations des acquéreurs ou des locataires.
- Réalisation d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté, assuré par l'établissement scolaire.
- Mise en place d'une vigilance météorologique, diffusée par la Préfecture et les médias.
- Surveillance des crues, par le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) : <https://www.vigicrues.gouv.fr> et <http://meteofrance.com>.



# LES BONS RÉFLEXES

👉 Pour en savoir plus, consultez [gouvernement.fr/risques](http://gouvernement.fr/risques)

## ↳ Avant

- Informez-vous auprès de Météo France et consultez le site [Vigicrues](http://vigicrues).
- Préparez un équipement de première nécessité (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche ...).
- Faites une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.
- Obturez les entrées d'eau : portes, fenêtres, aérations.
- Mettez à l'abri les meubles, objets, matières et produits.

## ↳ Pendant

- Coupez les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.
- Réfugiez-vous en hauteur (étages, collines ...) et n'évacuez les lieux qu'en cas de grand danger ou de consignes des autorités publiques.
- N'utilisez pas les équipements électriques (ascenseurs, portes automatiques ...).
- Informez-vous et respectez les consignes des secours.
- Ne vous engagez pas à pied ou en voiture sur une route inondée : 30 cm d'eau suffisent pour soulever et emporter un véhicule.
- N'appellez les secours qu'en cas de réel danger, afin de ne pas saturer les réseaux.

## ↳ Après

- Aérez, désinfectez et faites sécher les pièces de votre habitat.
- Chauffez très doucement pendant plusieurs jours.
- Assurez-vous auprès des autorités locales que l'eau est potable.
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche.

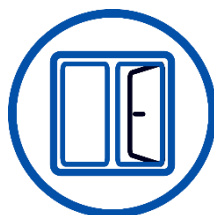
### QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Réfugiez-vous en hauteur



Eau potable et produits alimentaires



Obturez les entrées d'eau



N'utilisez pas les équipements électriques



Ne vous engagez pas à pied ou en voiture



## MOUVEMENT DE TERRAIN

*Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.*

*Selon la vitesse de déplacement, nous distinguons :*

- *Les mouvements lents : le glissement de terrain, les tassements et les affaissements et le retrait-gonflement des sols argileux.*
- *Les mouvements rapides : les effondrements de cavités souterraines, les écroulements (ou éboulements) et les chutes de blocs, les coulées boueuses et les laves torrentielles.*



### ↘ Ma commune face au risque

Bien que trois glissements de terrain aient été recensés sur les communes voisines, le territoire communal de Vanzy est exposé à des aléas faibles à moyens concernant le retrait et le gonflement des sols argileux, les secteurs les plus touchés se trouvant logiquement dans la partie sud de la commune. Par ailleurs, un arrêté de catastrophe naturelle a été émis pour la sécheresse survenue en mars 2022.

#### Actions préventives et/ou correctives :

- Réalisation d'un Dossier Départemental sur les Risques Majeurs.
- Vigilance météorologique, diffusée par la Préfecture et les médias.
- Élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.
- L'actualisation du Plan Local d'Urbanisme.
- Réalisation de travaux d'entretien à l'initiative de la commune.
- Aux informations des acquéreurs ou des locataires.
- Réalisation d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté, assuré par l'établissement scolaire.

# LES BONS RÉFLEXES

↳ Pour en savoir plus, consultez [gouvernement.fr/risques](http://gouvernement.fr/risques)

## ↳ Avant

- Avant la construction de votre maison, renseignez-vous sur la présence d'argile dans les sols.
- Pour les mouvements lents, détectez les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés, écoulements anormaux d'eau, craquements dans un logement, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus, etc.
- Signalez à la mairie les apparitions d'un fontis, de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi.

## ↳ Pendant

- Éloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse.
- Éloignez-vous des bâtiments.
- Coupez les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'empruntez pas l'ascenseur.

**En extérieur, en cas d'urgence,  
s'abriter derrière un « obstacle » (rocher, arbre).**

## ↳ Après

- Ne vous approchez pas d'un bâtiment endommagé.
- Évaluez les dégâts.
- Empêchez l'accès du public.
- Informez les autorités (18 ou 112 d'un portable).
- Apportez une première aide aux voisins et aux secours.

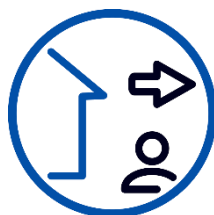
### QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Signalez toutes  
apparitions  
d'anomalies



Éloignez-vous de  
la zone  
dangereuse



Éloignez-vous des  
bâtiments



N'empruntez pas  
l'ascenseur

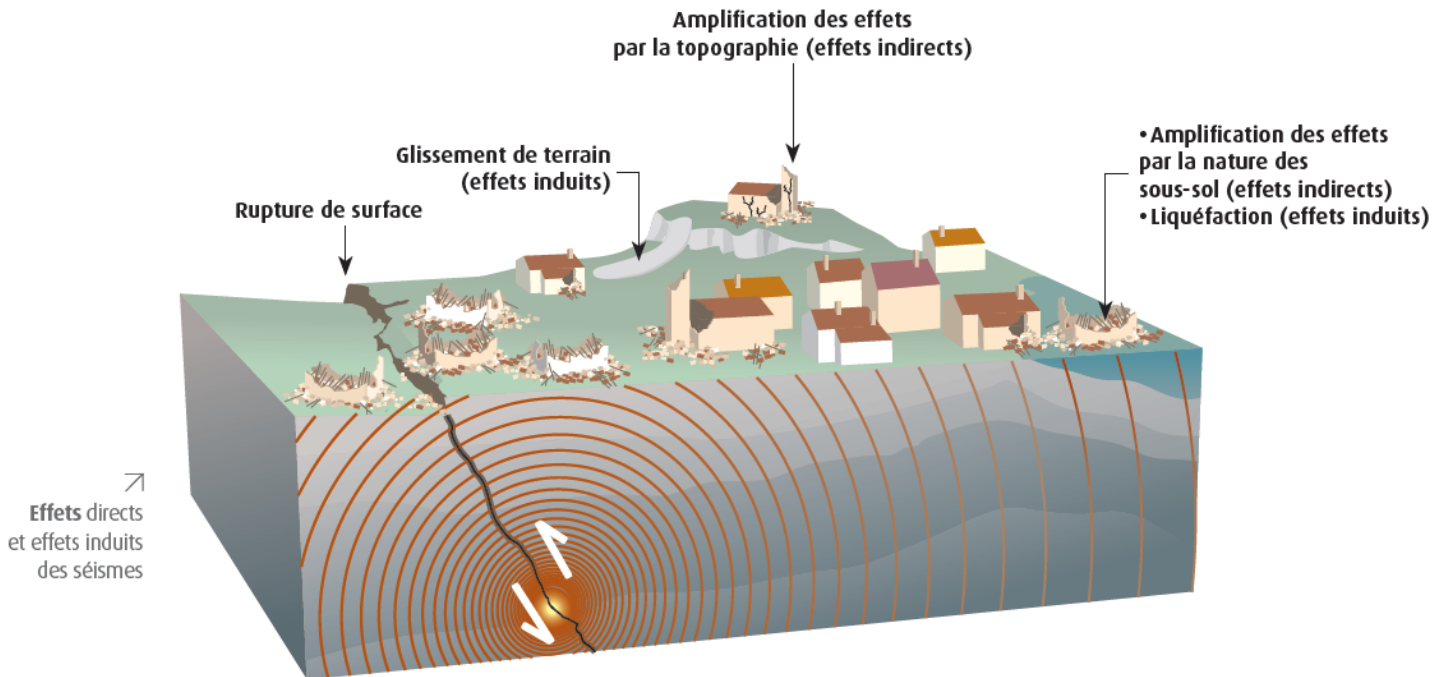


Ne vous  
approchez pas  
des dommages



# SÉISME

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne de la libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.



Source : Effet des séismes : de la faille à la surface, BRGM

## ↳ Ma commune face au risque

La commune se trouve en zone de sismicité 3, ce qui indique un risque sismique modéré. De plus, un arrêté de catastrophe naturelle a été établi à la suite des secousses sismiques survenues en juillet 1996.

### Actions préventives et/ou correctives :

- Surveillance sismique sur l'ensemble du territoire national.
- L'actualisation du Plan Local d'Urbanisme.
- Aux informations des acquéreurs ou des locataires.
- Réalisation d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité, assuré par l'établissement scolaire.
- Au respect des normes parasismiques dans la construction des bâtiments.

# LES BONS RÉFLEXES

👉 Pour en savoir plus, consultez [gouvernement.fr/risques](http://gouvernement.fr/risques)

## ↳ Avant

- Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés.
- Préparez un plan de regroupement familial.

## ↳ Pendant

### Si vous vous trouvez à l'intérieur d'un bâtiment :

- Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides (éloignez-vous des fenêtres).
- Sortez uniquement si vous êtes au rez-de-chaussée.

### Si vous vous trouvez à l'extérieur :

- Éloignez-vous des bâtiments.
- Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer.

### Si vous êtes en voiture :

- Arrêtez-vous, mais jamais à proximité d'un pont, d'un bâtiment ou d'arbres.
- Ne descendez pas avant la fin des secousses.

**Attention, après une première secousse, méfiez-vous toujours des répliques.**

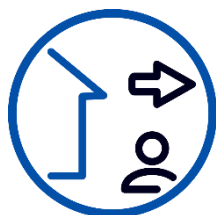
## ↳ Après

- Sortez rapidement et avec précaution du bâtiment.
- Restez éloigné de ce qui peut s'effondrer.
- N'empruntez pas l'ascenseur.
- Ne fumez pas, n'allumez pas de flamme ni d'étincelle.

## QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Dans votre logement : abritez-vous



Éloignez-vous des bâtiments



Arrêtez-vous et ne sortez pas



Ne restez pas sous des fils électriques



Ne vous approchez pas des dommages



## FEUX DE FORÊTS

*L'incendie de forêt est un feu concernant une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.*



*Feu de sol*



*Feu de surface*



*Feu de cime*

### ↘ Ma commune face au risque

Le territoire communal de Vanzy est exposé au risque d'incendies de forêt en raison de ses vastes zones boisées, particulièrement dans les massifs. Les forêts locales sont principalement composées de chênes et de feuillus mélangés, avec une présence significative d'épicéas et de frênes. Bien qu'aucun événement récent n'ait été officiellement reconnu comme catastrophe naturelle liée aux incendies, la mémoire collective locale rapporte plusieurs départs de feu antérieurs.

#### Actions préventives et/ou correctives :

- Réalisation d'un Dossier Départemental sur les Risques Majeurs.
- Mise en place d'un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie PDPFCI.
- Élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.
- L'actualisation du Plan Local d'Urbanisme.
- Aux informations des acquéreurs ou des locataires.
- Au débroussaillage sans tenir compte des limites de propriété.
- Réalisation d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté, assuré par l'établissement scolaire.

# LES BONS RÉFLEXES

👉 Pour en savoir plus, consultez [gouvernement.fr/risques](http://gouvernement.fr/risques)

## ↳ Avant

- Débroussailliez et repérez les chemins d'évacuation et les abris.
- Prévoyez des moyens d'arrosage (point d'eau, tuyau ...).
- Préparez l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche ...).

## ↳ Pendant

### Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Informez les pompiers (au 112 ou 18) avec calme et précision.
- Abritez-vous en fuyant dos au feu et dos au vent.
- Respirez, si possible, à travers un linge humide.

### Si vous êtes en voiture :

- Ne sortez pas du véhicule.
- Dirigez-vous si possible vers une clairière ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée et allumez vos phares (pour être repéré).

### Votre habitation reste votre meilleure protection :

- N'évacuez que sur ordre des autorités.
- Calfeutrez avec du linge humide : les volets, portes, fenêtres, aérations.
- Éloignez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...) et fermez les bouteilles de gaz.
- Ouvrez le portail du terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs pompiers.
- Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux.

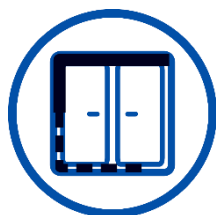
## ↳ Après

- Éteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment.
- Inspectez votre propriété et votre habitation (braises, fumées ...).

## QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



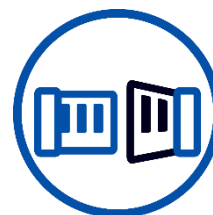
Abritez-vous en fuyant dos au feu et au vent



Calfeutrez avec du linge humide



Fermez les bouteilles de gaz



Ouvrez le portail du terrain



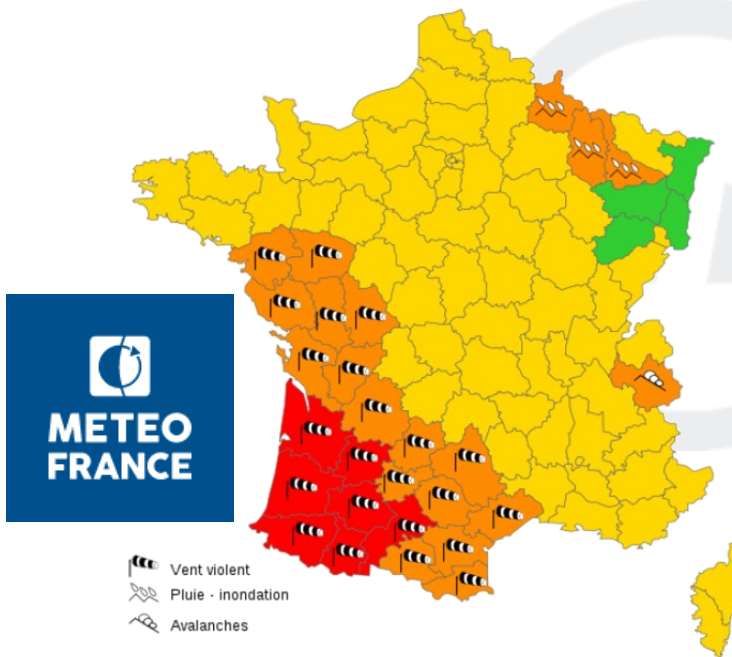
Ne sortez pas



# PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Les intempéries sont des perturbations météorologiques. Elles se présentent sous plusieurs formes : les tempêtes générant des vents dépassant 89 km/h (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort), les fortes précipitations, l'orages, les chutes de neige abondantes.

## ↘ Ma commune face au risque



« Vigilance Météo » de Météo France décrit les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 heures et les comportements individuels à respecter. Il diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance **orange** (niveau 3) ou **rouge** (niveau 4).

Les tempêtes, touchant toute la France, causent des dégâts importants avec des vents à 200 km/h et de fortes pluies, comme en 1999 et 2009.

### Actions préventives et/ou correctives :

La procédure « Vigilance Météo » de Météo-France.

Les données sont accessibles sur le site suivant : <http://www.meteofrance.com/>

Ces alertes concernent tout le département, elles sont donc peu précises. Cependant, le bulletin météo accessible par téléphone au 0 899 71 02 74 apporte des informations à un niveau local.

De plus, la préfecture informe les communes touchées par l'événement.

La mise en place d'un système de mobilisation de personne et d'équipement, afin d'assurer le déneigement des voiries.



# LES BONS RÉFLEXES

👉 Pour en savoir plus, consultez [gouvernement.fr/risques](http://gouvernement.fr/risques)

## ↘ Avant

- Informez-vous auprès de Météo France et consultez le site [Vigilance.meteofrance](http://Vigilance.meteofrance).
- Fixez ou rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagnez un abri en dur puis fermez les portes et les volets.
- N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement.
- Éloignez-vous des bords de mer et des lacs.
- Arrêtez les chantiers et rassemblez le personnel.
- Préparez votre véhicule en conséquence (pneus hiver, révision ...).

## ↘ Pendant

- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité (si vous êtes en voiture : roulez lentement).
- Ne gardez pas les véhicules sur les voies de circulation pour faciliter le passage des véhicules de secours et engins de déneigement.

## ↘ Après

- Faites réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment).
- Ne montez pas sur le toit pour le dégager.
- Coupez les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Apportez une première aide aux voisins et aux secours.
- Salez et déneigez le trottoir bordant votre domicile.

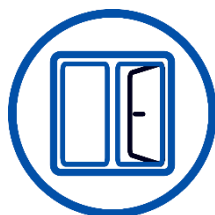
### QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Rentrez ou fixez les objets sensibles



Gagnez un abri en dur



Fermez les portes et les volets



Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité



Faites attention aux fils électriques



# TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

*Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.*

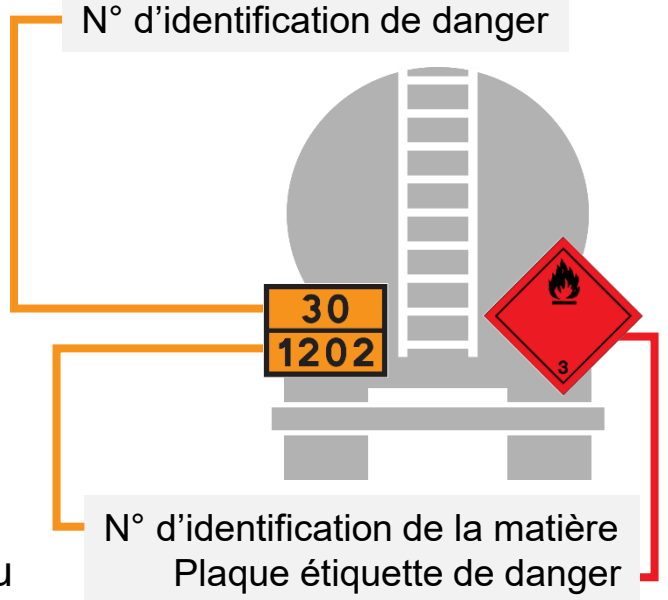
*Elle peut être inflammable, toxique, explosive, radioactive, volatile ou encore corrosive.*



## Classes de danger

- 1 Matières et objets explosibles
- 2 Gaz
- 3 Liquides inflammables
- 4 Matières solides inflammables
- 5 Matières comburantes
- 6 Matières toxiques
- 7 Matières radioactives
- 8 Matières corrosives
- 9 Matières et objets dangereux divers
- X Danger de réaction au contact de l'eau

N° d'identification de danger



N° d'identification de la matière  
Plaque étiquette de danger

## ↘ Ma commune face au risque

La commune est soumise à ce risque par voie routière en raison de la présence des routes départementales. Ce risque est diffus et peut impacter l'ensemble du réseau routier communal. De plus, une canalisation de gaz naturel traverse la commune, transportant du gaz via le réseau GRTgaz.

### Actions préventives et/ou correctives :

- Au Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Au Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.
- À l'interdiction de circuler des poids lourds sur certaines voies communales.
- Au classement de la RD1508 en grande circulation.
- Aux études de dangers des infrastructures de transport.
- Aux réglementations internationales pour les types de transport.
- Mise en place de prescriptions sur les matériels de transport.

# LES BONS RÉFLEXES

↳ Pour en savoir plus, consultez [gouvernement.fr/risques](http://gouvernement.fr/risques)

## ↳ Avant

- Sachez identifier un convoi de matières dangereuses : panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport. (page précédente)
- Informez-vous des dispositifs d'alerte.

## ↳ Pendant

### Si vous êtes témoin d'un accident de TMD :

- Protégez sans vous mettre en danger : pour éviter un « sur-accident ».
- Balisez les lieux du sinistre et faites éloigner les personnes.
- Donnez l'alerte (17, 18 ou 112) en précisant le lieu, le moyen de transport impliqué, le nombre de victimes et la nature du sinistre.

### En cas de fuite de produit :

- N'entrez pas en contact avec le produit.  
(en cas de contact involontaire : se laver et si possible se changer).
- En cas de nuage toxique, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.
- Entrez dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez toutes les ouvertures, les portes et les fenêtres (un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique).
- Coupez la climatisation, le chauffage, le gaz et l'électricité.
- Suivez impérativement les consignes des autorités.
- Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (risque d'explosion).

## ↳ Après

- À la fin de l'alerte, aérez toutes les pièces du bâtiment.
- Suivez les consignes des autorités concernant la consommation d'eau et/ou d'aliments issus des zones contaminées et de l'usage des sols.

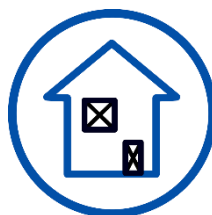
## QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Alertez précisément (n° matière...)



Fuyez l'accident et gagnez l'abri le plus proche



Restez confiné et suivez les consignes



N'entrez pas en contact avec le produit



Ne fumez pas et évitez flamme et étincelle



## RISQUE INDUSTRIEL

*Lorsqu'un accident frappe un établissement industriel (chimique ou pétrochimique), il est qualifié d'accident industriel. Ses conséquences pour le personnel, les populations avoisinantes, les animaux, les biens et/ou l'environnement sont variables selon les cas.*

### ↳ Ma commune face au risque

Sur la commune, l'installation industrielle répertoriée est CELIDI, une entreprise non classée Seveso, mais soumise à enregistrement. Cet établissement présente des risques industriels, bien que moindres que ceux des sites Seveso. Il est important de rappeler que de nombreux accidents industriels majeurs ont marqué l'histoire en France et en Europe, tels que la catastrophe de la raffinerie de Feyzin en 1966, l'accident chimique de Seveso en Italie en 1971, l'explosion de l'usine AZF de Toulouse en 2001 et l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen en 2019. Ces événements ont conduit à un renforcement de la réglementation en matière de sécurité industrielle.

#### **Actions préventives et/ou correctives :**

- Au Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Au Plan de Prévention des Risques technologiques.
- Aux réglementations nationales et européennes pour chaque établissement industriel dangereux (installations classées et installations SEVESO).
- Au Plan d'Opération Interne, par les gestionnaires des établissements.
- L'actualisation du Plan Local d'Urbanisme.
- À la réalisation d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté, assuré par l'établissement scolaire.
- Aux contrôles réguliers par les services de l'Etat.
- Aux études d'impact et d'études de dangers des établissements.
- À la mise en place d'une concertation de la population.

# LES BONS RÉFLEXES

👉 Pour en savoir plus, consultez [gouvernement.fr/risques](http://gouvernement.fr/risques)

## ↳ Avant

- Renseignez-vous sur la fréquence radio qui diffusera les messages.
- Informez-vous du signal d'alerte et des consignes de sécurité :

Signal national d'alerte	Signal national de fin d'alerte
1 min 41s    1 min 41s    1 min 41s	30 sec
	
5 sec    5 sec <i>son modulé</i>	<i>son continu</i>
Lancement de l'alerte par les sirènes.	Fin de l'alerte par les sirènes.

## ↳ Pendant

- En cas de nuage toxique, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.
- Rentrez dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez toutes les ouvertures, les portes et les fenêtres (un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique).
- Arrêtez la ventilation et bouchez les entrées d'air.
- Coupez la climatisation, le chauffage, le gaz et l'électricité.
- Suivez impérativement les consignes des autorités.
- Ne fumez pas. Évitez flamme ou étincelle suivant le risque d'explosion.

## ↳ Après

- À la fin de l'alerte, aérez toutes les pièces du bâtiment.
- Suivez les consignes des autorités concernant la consommation d'eau, d'aliments issus des zones contaminées et de l'usage des sols.

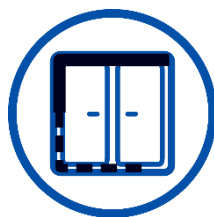
### QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



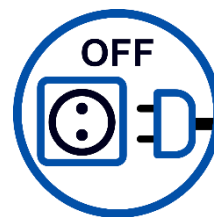
Fuyez dos  
au vent



Gagnez l'abri le  
plus proche



Fermez les portes  
et les fenêtres



Coupez le gaz et  
l'électricité



Ne fumez pas.  
Évitez flamme et  
étincelle



## PANDÉMIE GRIPPALE

*Ce risque sanitaire est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un nouveau sous-type de virus.*

L'apparition d'une pandémie grippale peut résulter d'une recombinaison génétique entre des virus grippaux animaux et humains ou de mutations progressives d'un virus animal, permettant une adaptation à l'humain.

Pour limiter le risque d'être contaminé par ce virus, il est nécessaire d'adopter **les cinq gestes barrières** :

- Se laver les mains très régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle.
- Éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.

Le port d'un masque spécifique peut être nécessaire, en complément.

Le Plan national de prévention et de lutte "Pandémie grippale" a été actualisé en 2011.

↳ Pour en savoir plus, consultez [gouvernement.fr/risques/pandemie-grippale](http://gouvernement.fr/risques/pandemie-grippale)



## PLAN VIGIPIRATE

*Relevant du Premier ministre, ce plan est un outil du dispositif français de lutte contre le terrorisme dans la mesure où il associe tous les acteurs nationaux – l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.*

**Il a pour objectifs :**

- Rester vigilant et signaler tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre.
- Aider le travail des service des forces de l'ordre en facilitant les contrôles lors d'entrées sur certains sites.
- Suivre les consignes des service des forces de l'ordre et de secours en cas d'évènement ou d'opération.

↳ Pour en savoir plus, consultez [gouvernement.fr/vigipirate](http://gouvernement.fr/vigipirate)

# RAPPEL DES BONS REFLEXES (1/2)

## QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?

### ↳ Cas généraux



Préparez-vous :  
Mise à l'abri ou  
Évacuation



Écoutez les  
médias  
(Radio France)



N'allez pas  
chercher vos  
enfants



Évitez de  
téléphoner

### ↳ Inondation



Réfugiez-vous  
en hauteur



Eau potable et  
produits  
alimentaires



Obturez les  
entrées d'eau



N'utilisez pas les  
équipements  
électriques



Ne vous engagez  
pas à pied  
ou en voiture

### ↳ Mouvement de terrain



Signalez toutes  
apparitions  
d'anomalies



Éloignez-vous de  
la zone  
dangereuse



Éloignez-vous des  
bâtiments



N'empruntez pas  
l'ascenseur



Ne vous  
approchez pas  
des dommages

### ↳ Séisme



Dans votre  
logement :  
abritez-vous



Éloignez-vous des  
bâtiments



Arrêtez-vous et ne  
sortez pas



Ne restez pas  
sous des fils  
électriques



Ne vous  
approchez pas  
des dommages

# RAPPEL DES BONS REFLEXES (2/2)

## QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



### ↘ Feux de forêt



Abritez-vous en fuyant dos au feu et au vent



Calfeutrez avec du linge humide



Fermez les bouteilles de gaz



Ouvrez le portail du terrain



Ne sortez pas

### ↘ Phénomènes météorologiques



Rentrez ou fixez les objets sensibles



Gagnez un abri en dur



Fermez les portes et les volets



Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité



Faites attention aux fils électriques

### ↘ Transport de matière dangereuse TMD



Alertez précisément (n° matière...)



Fuyez l'accident et gagnez l'abri le plus proche



Restez confiné et suivez les consignes



N'entrez pas en contact avec le produit



Ne fumez pas. Évitez flamme et étincelle

### ↘ Risque industriel



Fuyez dos au vent



Gagnez l'abri le plus proche



Fermez les portes et les fenêtres



Coupez le gaz et l'électricité



Ne fumez pas. Évitez flamme et étincelle